Commune de ST ROMAIN LA VIRVEE

2020/3

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 12 juin 2020

L'an deux mille vingt, le douze juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain Montion, Maire.

PRESENTS: M. Montion Alain, Mmes Beignon Dany, Dupont Françoise, Fourcadet Marie-Claude, Hervé Claudine, Mafille Séverine, Monchany Lucile, Roulaud Line, M. Campaner Eric, Eyraud Jean-Pierre, Lepotier David, Letournerau Patrice, Lys Patrick, Pernot Alain, Potard Philippe.

SECRETAIRE: Marie-Claude FOURCADET

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/06/2020

Nombre de conseillers

En exercice: 15 Présents: 15 Votants: 15

ORDRE DU JOUR:

- 1. Vote du Compte administratif 2019,
- 2. Vote du Compte gestion 2019,
- 3. Affectation du résultat 2019,
- 4. Vote des taxes 2020,
- 5. Vote des subventions,
- 6. Vote du Budget Primitif 2020,
- 7. Vote du Compte administratif 2019 du budget annexe,
- 8. Vote du Compte de gestion 2019 du budget annexe,
- 9. Affectation du résultat 2019 du budget annexe
- 10. Vote du Budget Primitif 2020 du budget annexe,
- 11.Création de Poste
- 12. Délégation au Maire
- 13.Demande subvention FDAEC
- 14. Demande subvention Travaux Départementale Génie Civil Telecom
- 15. Demande subvention Eclairage Public
- 16. Appel d'offres Restauration scolaire
- 17. Appel d'offres Travaux Route Départementale La Chapelle
- 18. Participation Mutuelle Santé
- 19. Représentants Agence France Locale
- 20. Demande subvention restructuration salle des fêtes Milonis
- 21. Demande subvention mise en sécurité Départementales
- 22. Désignation Délégué auprès du SDEEG
- 23. Questions diverses

Lecture est faite du compte-rendu de la dernière réunion. Aucune observation n'est faite, le compte-rendu est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (DCM 2020/20):

M. le Maire quitte la salle. Mme Roulaud, doyenne d'âge, prend la présidence. Lecture est faite du Compte Administratif qui fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 51 673.02 € en section d'investissement et un excédent en section de fonctionnement de 312 872.62 €

Le résultat de clôture pour l'exercice est de :

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2019	Résultat clôture 2019
		2019		
INVESTISSEMENT	+ 26 114.89 €		+ 25 558.13 €	+ 51 673.02 €
FONCTIONNEMENT	+ 218 963.00 €	163 038.21 €	+ 93 909.62 €	+ 312 872.62 €
TOTAL	+ 245 077.89 €		+ 119 467.75 €	+ 364 545.64 €

Le compte administratif est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

M. Montion est invité à regagner la séance et reprend la présidence.

2. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 (DCM 2020/21):

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le Compte de Gestion établi par M. le Receveur Municipal. Les recettes et les dépenses étant justifiées, l'assemblée le vote à l'unanimité.

3. AFFECTATION DU RESULTAT (DCM 2020/22):

Après avoir constaté les résultats de l'exercice antérieur, les résultats reportés, et avoir décidé de reprendre un solde des restes à réaliser en recettes de 1 702.13 € (report dépenses 58 497.39 €, report recettes 60 199.52 €), le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire à l'article 1068 la somme de 36 587.85 €.

4. VOTE DES 2 TAXES (DCM 2020/23) :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les taxes applicables pour l'année 2020. A l'unanimité, l'assemblée décide de ne pas augmenter les taxes et vote les taux :

Taxe foncier bâti	25.34 %
Taxe foncier non bâti	64.48 %

5. VOTE DES SUBVENTIONS (DCM 2020/24):

Les demandes de subventions présentées par les associations sont examinées par l'assemblée. Les associations retenues et les montants alloués font partie des annexes du budget primitif.

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 (DCM 2020/25):

Il est donné lecture du projet de budget établi par la commission des finances. Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 921681.75 € et à 626 646.28 € en section d'investissement. Le budget ainsi présenté est voté à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE

7. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (DCM 2020/26):

M. le Maire quitte la salle. Mme Roulaud, doyenne d'âge prend la présidence. Lecture est faite du Compte Administratif qui fait apparaître un résultat de clôture déficitaire de $7\,848.77$ € en section d'investissement et un excédent en section de fonctionnement de $58\,967.17$ €.

Le compte administratif est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

M. Montion est invité à regagner la séance et reprend la présidence.

	Résultat clôture	Part affectée à	Résultat exercice	Résultat clôture
	2018	l'investissement	2019	2019
		2019		
INVESTISSEMENT	+ 151.63 €		- 8 000,40 €	- 7848.77 €
FONCTIONNEMENT	+ 58 552.64 €	0.00 €	+ 414.53 €	+ 58 967.17 €
TOTAL	+ 58 704.27 €	0.00 €	- 7 585.87 €	+ 51 118.40 €

8. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 (DCM 2020/27):

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le Compte de Gestion annexe établi par M. le Receveur Municipal. Les recettes et les dépenses étant justifiées, l'assemblée le vote à l'unanimité.

9. AFFECTATION DU RESULTAT (DCM 2020/28):

Après avoir constaté les résultats de l'exercice antérieur, les résultats reportés, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire à l'article 1068 la somme de 15 000 €.

10. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 (DCM 2020/29):

Il est donné lecture du projet de budget annexe établi par la commission des finances. Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 43 967.17 € et à 15 000 € en section d'investissement. Le budget ainsi présenté est voté à l'unanimité.

11. CREATION DE POSTE (DCM 2020/30)

Considérant qu'en raison de la création du Parc de La Chapelle, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent technique à temps complet dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (à savoir, un contrat d'une durée maximale de 12 mois, renouvellement compris, pendant une même période de 18 mois consécutifs) ; le Conseil Municipal décide :

- La création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'agent technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à compter du 15 juin 2020.

12. DELEGATION AU MAIRE POUR RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT (DCM 2020/31)

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires et d'agents contractuels momentanément indisponibles, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles ;
- De charger Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis ;

13. DEMANDE DE SUBVENTION FDAEC (DCM 2020/32)

Dans le cadre du FDAEC 2020 (Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement de Communes) le maire propose de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour :

- l'installation d'un panneau d'information d'un montant de 13 150 € HT
- la réfection de la toiture Jean Faure 6359.90 € HT
- l'achat de guirlandes de noël d'un montant de 1 416 € HT
- l'extension du système sécurité école d'un montant de 2 950 € HT
- le remplacement de portes à la salle Milonis d'un montant de 4 909 € HT
- l'achat d'un Podium d'un montant de 3 670 € HT
- l'achat de matériel espaces verts d'un montant de 3 231 € HT

Commune de ST ROMAIN LA VIRVEE

2020/3

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 12 juin 2020

Total des projets : 35 685.90 € HT soit 42 823.08 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les projets et autorise le Maire à solliciter le département pour une subvention.

14. DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX GENIE CIVIL TELECOM ROUTE DE LA CHAPELLE (DCM 2020/33)

Monsieur Pernot présente le projet de génie civil télécom « Rue de la Chapelle » RD137E6 et le chiffrage de l'ensemble de cette opération.

Concernant l'enfouissement des lignes téléphoniques, une somme de 637,56 € est à verser à Orange pour la part câblage, ingénierie, etc. De même, une somme de 30 928.67 € HT est à prévoir à la charge de la commune pour le génie civil. Pour ce dernier, la maîtrise d'œuvre est confiée au SDEEG pour un coût s'élevant à 2 165.01 €. En déduisant une subvention du Conseil Général d'un montant évalué à 8 260,87 €, la part communale nette serait de 31 656.11 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- retenir le projet pour un montant de 39 916.98 € TTC,
- demander au Conseil Général une aide financière à hauteur de 25 % + CDS
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis correspondants
- Indique que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget, en section d'investissement.

15. DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE LA CHAPELLE (DCM 2020/34)

Monsieur Pernot présente le devis estimatif du SDEEG concernant les travaux d'éclairage public de la Rue de la Chapelle RD137E6 d'un montant de :

- 33 200 € HT de travaux
- 2 324 € de maitrise d'œuvre
- 6 640 € de TVA

Soit un total de 42 164 € TTC

Le SDEEG subventionne à hauteur de 20 % des travaux soit 6 640 € Le solde sera autofinancé par les fonds propres de la commune

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants et solliciter une subvention de 20 % sur le montant hors taxe des travaux auprès du SDEEG
- Indique que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget, en section d'investissement.

16. APPEL D'OFFRE RESTAURATION SCOLAIRE (DCM 2020/35)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que l'actuel marché de restauration scolaire arrive à échéance le 3 aout prochain. Par conséquent, il est donc nécessaire de remettre en concurrence les opérateurs économiques par le biais d'une nouvelle consultation, en vue de conclure un marché, qui prendra effet au 1^{er} septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise le Maire à lancer une consultation, dans le cadre d'un MAPA, pour la restauration scolaire
- Dit que la Commission des appels d'offres sera chargée de l'examen des offres,
- Précise que la dépense pour le service de restauration est prévue au budget,
- Mandate le Maire pour signer les documents nécessaires.

17. APPEL D'OFFRE TRAVAUX VOIRIE RUE DE LA CHAPELLE (DCM 2020/36)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que, par délibération du 31 janvier 2020, le Conseil a décidé d'adopter le projet d'aménagement de la RD137E6 à l'entrée du bourg afin d'améliorer la sécurité des usagers dont le montant est estimé à 300 000 € HT.

Aussi, il convient de procéder au lancement d'un appel d'offres en procédure adaptée pour la réalisation des travaux ;

La Municipalité en assurera la maîtrise d'ouvrage et l'Agence AZIMUT la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de lancer une consultation, dans le cadre d'un MAPA, pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Rue de La Chapelle
- Dit que la commission d'appel d'offres sera chargée de l'examen des offres,
- Précise que la dépense pour la réalisation des travaux est prévue au budget
- Mandate le Maire pour signer les documents nécessaires.

18. PARTICIPATION MUTUELLE SANTE IPSEC (DCM 2020/37)

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 octobre 2019 instaurant une participation à la protection sociale complémentaire santé.

Considérant qu'il est nécessaire d'inciter les agents de la commune à adhérer à une mutuelle santé,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 : d'augmenter la participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

- Le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteintes à l'intégrité physique de la personne et les risque liés à la maternité :

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de Gestion de la Gironde pour son caractère solidaire et responsable.

<u>ARTICLE 2</u>: de fixer le niveau de participation, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 40 € par agent et par mois

ARTICLE 3: d'autoriser le Maire à signer tous les actes relatifs à cette modification.

19. REPRESENTANT AGENCE France LOCALE (DCM 2020/38)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1611-3-2.

Vu le livre II du code de commerce,

Vu la délibération d'adhésion de la Commune de St Romain la Virvée N°27/2019 en date du 20 septembre 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De désigner Alain MONTION, en sa qualité de Maire, en tant que représentant titulaire de la Commune de St Romain la Virvée et Alain PERNOT, en sa qualité de 1^{er} adjoint au Maire, en tant que représentant suppléant de la Commune de St Romain la Virvée, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale – Société Territoriale;
- D'autoriser le représentant titulaire de la Commune de St Romain la Virvée ainsi désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions;
- D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20. DEMANDE SUBVENTION RESTRUCTURATION SALLE MILONIS (DCM 2020/39)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

CONSIDERANT que la commune souhaite optimiser les performances énergétiques, le confort acoustique, en restructurant la salle des fêtes Milonis.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 97 000 € HT pour l'amélioration acoustique et l'isolation thermique et 37 000 € HT pour la consolidation de la charpente et la réfection de la

toiture soit 160 800 € TTC. Cette opération pourrait prétendre au soutien financier du Conseil Départemental qui subventionne à hauteur de 30 % d'un plafond de 250 000 € + coefficient de solidarité.

Le Maire propose donc à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de cette instance. Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Arrête le plan de financement du projet de restructuration de la Salle des Fêtes Milonis :
 - Montant de l'opération hors taxe 134 000 € HT
 - Subvention Conseil Départemental 41767.80 €
 - Autofinancement HT: 119 032.20 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

21. DEMANDE SUBVENTION MISE EN SECURITE DEPARTEMENTALES (DCM 2020/40)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

CONSIDERANT que la commune souhaite sécuriser l'entrée de la commune, Route de la Virvée RD137^E6 avec une écluse et la Route de Cadillac RD 737 avec radars pédagogiques.

Le montant estimatif des travaux s'élève à :

Ecluse + panneaux - 9 490 € HT soit 11 388 € TTC Radars pédagogiques - 5 953 € soit 7 143.6 € TTC

Cette opération pourrait prétendre au soutien financier du Conseil Départemental qui subventionne à hauteur de 40 % d'un plafond de 20 000 € + coefficient de solidarité. Le Maire propose donc à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de cette instance. Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Arrête le plan de financement de la mise en sécurité en agglomération sur les RD 137^E6 et 737 :
 - Montant de l'opération hors taxe 15 443 € HT soit 18 531.6 € TTC
 - Subvention Conseil Départemental 6357.88 €
 - Autofinancement HT: 12 173.72 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

22. DESIGNATION DELEGUE AUPRES DU SDEEG (DCM 2020/41)

Le Conseil Municipal est appelé à procéder au vote d'un délégué représentant la commune pour siéger au Comité Syndical du SDEEG (article 15 des statuts).

Il est à noter que le montant annuel de l'adhésion s'élève à 50 € par délégué ;

Commune de ST ROMAIN LA VIRVEE

2020/3

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 12 juin 2020

Le Conseil Municipal, suite à l'exposé du Maire et, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité que notre collectivité adhère au SDEEG et désigne le délégué suivant pour le représenter :

- M. Alain PERNOT

26. QUESTIONS DIVERSES

Fibre optique

Mme DUPONT demande l'état d'avancement de la fibre. M. Pernot répond que c'est en cours de travaux et qu'ils devraient se terminer en fin d'année.

Bouches incendie

M. EYRAUD demande un compte rendu sur l'état des bouches incendie.

Le Maire indique que 2 bornes sont en débit légèrement inférieur à la préconisation du SDIS (43/60 et 47/60); il est recommandé d'envoyer un courrier au SIAEPA pour information.